

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 880

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° 833 (Rect) de Mme Tiegna

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 11, après le mot :

« serre »,

insérer les mots :

« et de l'empreinte carbone de la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le souligne le Haut Conseil pour le Climat dans son rapport 2019, les émissions nettes importées représentent désormais 60% des émissions nationales. Fixer par la loi des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sans prendre en considération l'empreinte carbone de la France ne revient à s'intéresser qu'à 40% du problème.

Le présent sous-amendement propose de compléter l'objet de la loi quinquennale en intégrant l'empreinte carbone.